

Doubs



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

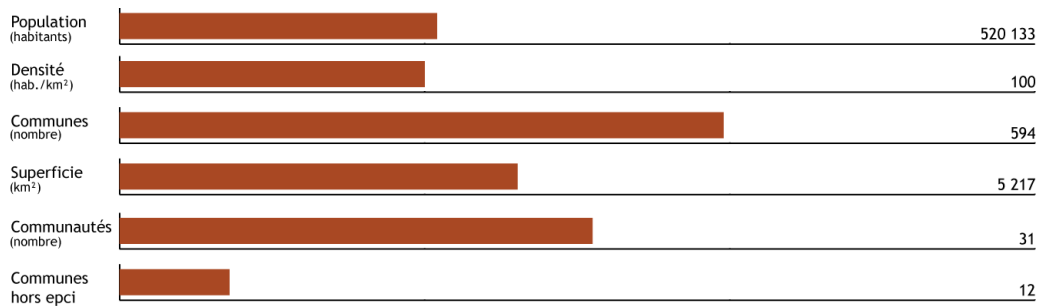
29 avril 2011

Situation inchangée depuis le 1^{er} janvier 2010 :

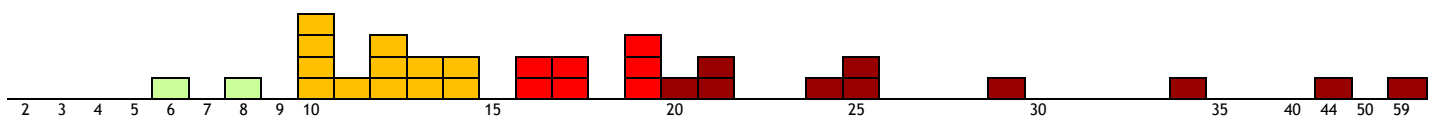
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté est identique.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

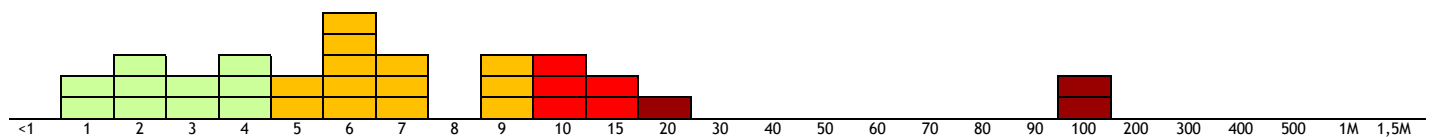
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

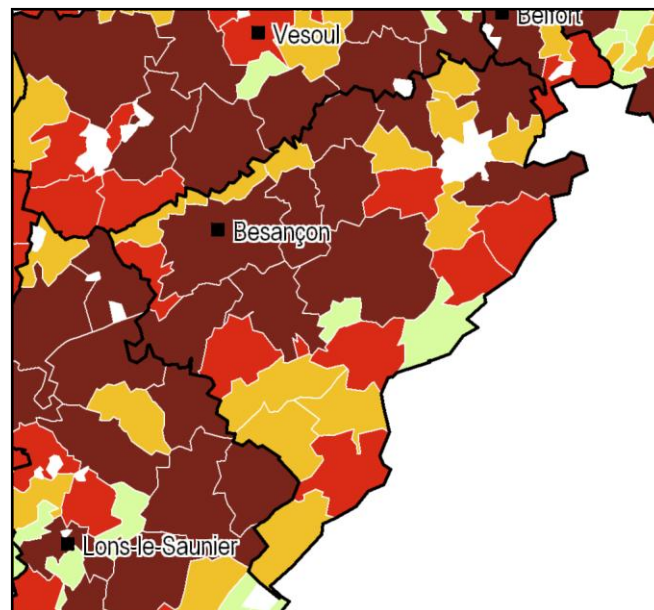


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
6	1
8	1
10	4
11	1
12	3
13	2
14	2
16	2
17	2
19	3
20	1
21	2
24	1
25	2
29	1
34	1
44	1
59	1
TOTAL	31

Population/Communauté	
Population	Communautés
1 à 2 000	2
2 à 3 000	3
3 à 4 000	2
4 à 5 000	3
5 à 6 000	2
6 à 7 000	5
7 à 8 000	3
9 à 10 000	3
10 à 15 000	3
15 à 20 000	2
20 à 30 000	1
100 à 200 000	2
TOTAL	31

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Le département présente une très grande disparité dans la taille des communautés (entre 6 et 59 communes) :

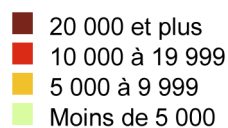
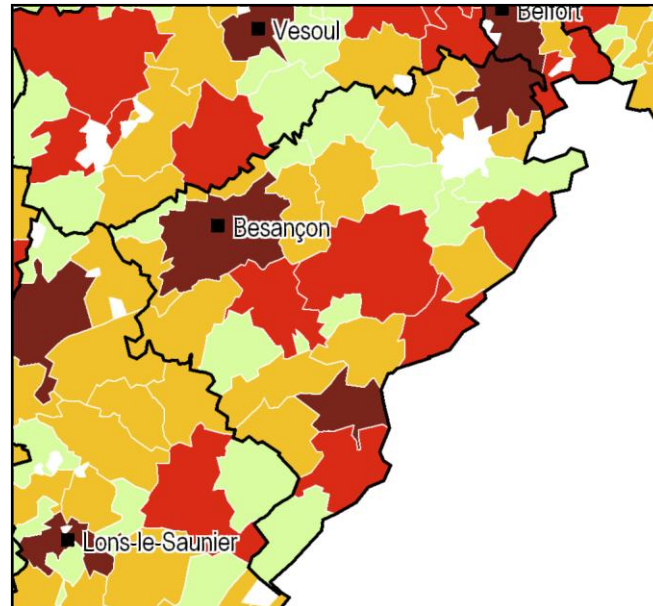
- 19 communautés sur 31 comptent de 10 à 19 communes (soit 61,30 %).
- 10 communautés comptent au moins 20 communes (soit 32,25 %).
- 2 communautés comptent de 5 à 9 communes (soit 6,45 %).

Comparaison avec les départements voisins

- Situation proche dans les départements limitrophes dominés par des communautés de grande taille.
- En vis-à-vis de l'extrémité Sud-Ouest du département, les communautés du Jura sont plus importantes.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Le département est dominé par une forte majorité de communautés de petite dimension :

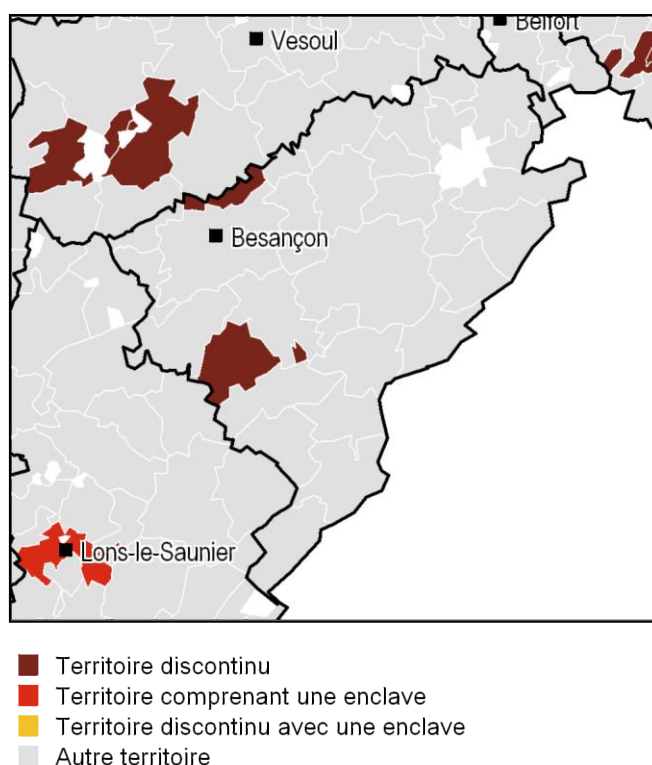
- 23 communautés sur 31 comptent moins de 10 000 habitants (soit 74,20 %).
- 10 communautés comptent moins de 5 000 habitants (soit 32,30 %), dont 2 moins de 2 000 habitants (CC des Premiers Sapins, CC de la Bussière).
- 5 communautés comptent entre 10 000 et moins de 20 000 habitants (soit 16,10 %).
- 2 communautés comptent au moins 100 000 habitants (soit 6,45 %) ; organisées autour des pôles urbains de Besançon et de Montbéliard qui représentent, respectivement, 34,90 % et 23,00 % de la population départementale.

Comparaison avec les départements voisins

- Pour leurs parties riveraines du Doubs, les autres départements présentent des caractéristiques similaires.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



Données

Territoires discontinus	2	CC du Canton d'Amancey CC Val de Dame Blanche
Territoire comprenant une enclave	0	
Territoire discontinu avec une enclave	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	31	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	29	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	12	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	12	

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Elargissement de périmètres existants :

- Battenans-Varin a intégré la CC entre Dessoubre et Barbeche.
- Mancenans-Lizerne a intégré la CC du Plateau Maïchois.

Entre 2009 et 2010

Création de communautés :

- CC du Pays de Clerval (correspondant au canton de Clerval), 10 communes : Anteuil, Branne, Chaux-lès-Clerval, Clerval, Fontaine-lès-Clerval, L'Hôpital - Saint-Lieffroy, Pompière-sur-Doubs, Roche-lès-Clerval, Saint-Georges-Armont, Santoche.

Retrait de communes :

- Montivernage a quitté la CC du Vallon de Sancey.

Élargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- 7 communes ont intégré la CC du Pays de Maïche (qui recouvre maintenant la totalité du canton de Maïche) : Belfays, Ferrières-le-Lac, Fessevillers, Goumois, Orgeans-Blanchefontaine, Thiébouhans, Urtière).

Élargissement de périmètres existants par intégration de communes issues d'une autre communauté :

- Montivernage a intégré la CC du Pays Baumois.

Entre 2010 et 2011

- Aucune.

Répartition des communes « isolées »

- 12 communes appartenant au canton de Pont-de-Roide.

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

BOURGUIGNON
DAMBELIN
ÉCOT
FEULE
GOUX-LÈS-DAMBELIN
NEUCHÂTEL-URTIÈRE

NOIREFONTAINE
PONT-DE-ROIDE
RÉMONDANS-VAIVRE
SOLEMONT
VALONNE
VILLARS-SOUS-DAMPJOUX

Doubs

Schéma d'orientation de l'intercommunalité dans le Doubs - juin 2006

Situation

- 94,4 % des communes appartiennent à un EPCI à fiscalité propre.

- Les communes non regroupées en EPCI à fiscalité propre sont toutes situées dans l'arrondissement de Montbéliard :

Deux blocs situés sur les cantons de Clerval et Pont-de-Roide.

« *Trois tâches éparses* » situées sur le canton de Maîche (regroupées dans un syndicat non concerné par l'obligation de continuité territoriale : groupement intercommunal pour le développement et l'environnement entre Dessoubre et Doubs).

- Contenu de la définition de l'intérêt communautaire : la recherche de critères objectifs a pu se révéler complexe et, dans certains cas, infructueuse, en matière de développement économique par exemple. En outre, certaines définitions retenues n'assurent pas une lisibilité optimale.

Perspectives-Objectifs

• **Économiser les ressources budgétaires et fiscales**

Mettre en place une veille de l'évolution de la fiscalité additionnelle afin d'analyser la fiscalité des EPCI et celle de leurs communes membres.

Mettre en place, dès 2007, le réseau d'alerte des EPCI à fiscalité propre, à l'instar de celui mis en place pour les communes. Il permettra de détecter les communautés de communes et d'agglomération qui présentent des difficultés budgétaires et financières et d'effectuer des recommandations à leur Président.

Veiller à l'établissement des procès-verbaux de mise à disposition des personnels.

• **Sécuriser l'exercice des compétences**

Assister les élus dans le processus du toilettage des statuts lorsqu'ils ne correspondent plus aux compétences réellement exercées ou au droit positif.

S'assurer, plus systématiquement, de la compétence des EPCI lors du dépôt d'une demande de subvention à l'Etat et dans le cadre du contrôle de légalité des délibérations relatives aux marchés publics.

S'assurer que les transferts sont effectifs (biens, équipements et services publics, personnels).

S'assurer que l'intérêt communautaire des communautés de communes soit bien défini avant le 18 août 2006.

• **Rationaliser la carte de l'intercommunalité**

Analyser, sur le territoire d'une communauté de communes ou d'agglomération, la pertinence du périmètre des structures intercommunales.

Rechercher les doublons éventuels entre communautés et syndicats.

Etudier les perspectives de fusions et extensions de périmètres des EPCI à fiscalité propre.

Travailler sur les « zones blanches ».

• **Envisager les perspectives de développement de la TPU**

• **Dynamiser l'intercommunalité de projet**

Les communautés de communes doivent se doter d'une véritable stratégie de développement.